
Députation de la section de Guillaume Tell qui félicite la Convention et présente 5 cavaliers jacobins, lors de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Députation de la section de Guillaume Tell qui félicite la Convention et présente 5 cavaliers jacobins, lors de la séance du 3 prairial an II (22 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 530;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27342_t1_0530_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

l'Ouest, par un citoyen qui ne s'est point fait connoître, et qui a seulement annoncé qu'il les destinoit aux frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

44

La section de Guillaume Tell présente à la Convention 5 cavaliers jacobins dignes d'être admis dans nos phalanges républicaines, pour y exterminer les tyrans. Elle invite la Convention à rester à son poste (2).

L'ORATEUR : Représentans du peuple,

Voici 5 cavaliers que vous présente la Section de Guillaume Tell ! Bien sûrement, ils n'auraient pas été adoptés par elle, si leur civisme et leur courage ne leur eussent paru les rendre dignes d'être admis dans nos phalanges républicaines. Dès qu'elle a eu lieu de les croire braves et vertueux, impatiens de concourir à exterminer les tyrans, à l'instant même elle a dit : Avant que ces citoyens, armés pour la défense de la liberté, aillent aussi moissonner les lauriers; pour accroître encore leur courage, nous les présenterons à la Convention nationale; ils viendront avec nous, contempler, admirer cet auguste sénat qui, tandis que nos lâches ennemis conjurent tous les vices de les aider à subjuguier la France, s'occupe tranquillement à préparer des couronnes pour la valeur et la vertu.

Ce superbe spectacle est sans doute effrayant pour les despotes et leurs suppôts : et c'en est assez, pour que nous vous pressions de l'offrir à l'admiration de l'univers, jusqu'à ce que la paix, qui ne peut être faite qu'autant qu'elle sera honorable pour la République, vous appelle à jouir, au sein de vos familles, des bienfaits de vos loix dictées par la raison et par l'humanité. Oui, Représentans du peuple, restez à votre poste. Ainsi le désire la Section de Guillaume Tell, avec tous les Français qui se complaisent à répéter, Vive la Convention nationale ! Vive la République une et indivisible ! (3).

Ces cris de joie sont répétés au bruit du tambour. (*On applaudit*).

Le président exprime la satisfaction de l'assemblée (4).

Mention honorable, insertion au bulletin.

45

La Société régénérée des Amis de la liberté et de l'égalité de Rosselgène, ci-devant Saint-Avoid (5), écrit à la Convention que Marc Collin qui a été s'instruire à Paris pour la fabrication du salpêtre vient de déposer sur leur bureau les prémices de son travail, dont le ré-

(1) P.V., XXXVIII, 55 et 193. C 304, pl. 1132, p. 20.

(2) P.V., XXXVIII, 55. *J. Mont.*, n° 27; *J. Sablier*, n° 1334; *M.U.*, XL, 59; *Rép.*, n° 156; *Ann. R.F.*, n° 174; *J. Matin*, n° 671 (sic); *J. Fr.*, n° 606; *C. Univ.*, 4 prair.; *Mes. soir*, n° 643; *C. Eg.*, n° 643; *J. Perlet*, n° 608; *Feuille Rép.*, n° 324; *J. Lois*, n° 602; *J. Paris*, n° 508; *S.-Culottes*, n° 462.

(3) C 306, pl. 1153, p. 36, s.d. signé illisible pour le présid., Ceurdy (secrét.).

(4) *Débats*, n° 610, p. 29.

(5) Moselle.

sultat étoit une vingtaine de livres de salpêtre bien cristallisé. Ce produit n'est point considérable, mais il leur a paru n'être pas à dédaigner, parce qu'il prouve que les terrains les plus sablonneux peuvent aussi procurer ce sel précieux pour l'affermissement de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Rosselgène*, 22 flor. II] (2).

« Représentans d'un peuple libre,

Pour multiplier la foudre qui doit achever la destruction de tous les tyrans armés contre notre liberté, vous avez voulu que le sol entier de la République concourût à produire le salpêtre nécessaire, et aussitôt le sol entier de la République a commencé à produire ce sel exterminateur. Notre canton étoit en retard; parce que son territoire, qui est un fonds de sable, avoit été regardé, d'après quelques essais, comme improductif en matière nitreuse; mais au retour de notre frère *Marc Collin*, qui a été s'instruire à Paris, à cette école de toutes les possibilités, un atelier a été monté; des lessivages ont été faits, et *Marc Collin* vient de déposer, sur notre bureau, les prémices de son travail, dont le résultat étoit une vingtaine de livres de salpêtre, bien cristallisé ! Ce produit n'est point considérable, mais il nous a paru n'être pas à dédaigner, puisqu'il prouve que les terrains les plus sablonneux peuvent aussi procurer ce sel précieux, pour l'affermissement de la République. Les eaux salpêtrées ne portoient que de deux à trois degrés; mais on lessive actuellement dans les communes à terres fortes, et nous avons lieu d'espérer que les produits futurs seront abondans.

Continuez, sauveurs de la patrie; achevez d'exterminer tous les factieux, tous nos ennemis intérieurs : c'est le meilleur moyen de donner une prompte exécution, au décret, par lequel vous avez mis à l'ordre du jour les vertus et les mœurs, et par conséquent d'anéantir les brigands couronnés, que leurs trônes chancellans vont bientôt ensevelir sous leurs débris. Périsent avec eux tous leurs complices et *Vive la République* ».

ZIMMERMANN (présid.), J.B. EMERY (secrét.),
N. RAGOS (secrét.).

46

La Société populaire régénérée de Reims félicite la Convention sur le décret qui proclame solennellement l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Elle invite la Convention à rester à son poste. Nous sommes disposés à verser, pour vous y maintenir, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, disent les membres de cette Société; et c'est de vous seuls que nous attendons la destruction de nos ennemis et la régénération des mœurs (3).

(1) P.V., XXXVIII, 55.

(2) C 306, pl. 1153, p. 37.

(3) P.V., XXXVIII, 56. Bⁱⁿ, 5 prair. (1^{er} suppl^é); *Débats*, n° 610, p. 30; *M.U.*, XL, 58 et 119; *J. Mont.*, n° 27; *Ann. R.F.*, n° 175; *J. Sablier*, n° 1334; *Rép.*, n° 154; *Feuille Rép.*, n° 324; *S.-Culottes*, n° 462.